

COMMUNIQUÉ



Piscines et plan d'eau : les mesures et consignes de sécurité

Vendredi 25 juin, Daniel Bux, Vice-Président de m2A délégué aux équipements sportifs et au sport de haut niveau, présente les dispositifs mis en place en matière de vigilance et sécurité, de formation, de recrutement, de savoir-nager et d'aisance aquatique.

Vigilance et sécurité, deux axes forts cet été dans les équipements aquatiques de m2A



Une campagne de sensibilisation :
« Baigneurs vigilants » est affichée dans toutes les structures aquatiques de l'agglomération

La collectivité souhaite attirer l'attention des utilisateurs de ses équipements sur les dangers de la baignade. Ainsi, il est rappelé la responsabilité des adultes envers les enfants de moins de 10 ans qui doivent obligatoirement être accompagnés et surveillés, même dans un espace de baignade surveillé par un Maître-Nageur Sauveteur.

Pour rappel

- Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés et surveillés par un adulte, dans et en dehors des bassins, même en présence des maîtres-nageurs.

- Les brassards et bouées n'empêchent pas la noyade.

La formation du personnel de surveillance, une priorité pour m2A

Du personnel de surveillance qualifié

Suite à la fermeture des piscines pendant plus de 10 mois (entre mars 2020 et début mai 2021), tout le personnel des équipements aquatiques a suivi une formation à la sensibilisation des risques de noyade avec un appel à une vigilance toute particulière. En effet, les enfants n'ont pas pu suivre un apprentissage, scolaire ou dans le cadre d'une école de natation, similaire aux années précédentes

La formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) prise en charge par m2A en vue d'un job d'été en 2022

- La formation se déroulera durant les vacances d'automne 2021 et d'hiver 2022 (soit 2 semaines).
- Le PSE1 (premiers secours) est compris dans cette formation.
- Pour postuler, il suffit de disposer d'un bon niveau en natation et de remplir le formulaire sur www.mulhouse-alsace.fr / rubrique devenir-surveillant-sauveteur, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation (avant le 15 septembre).
- Les candidats retenus se verront proposer un entretien et un test de sélection le 2 octobre.



Pour tout renseignement, s'adresser aux maîtres-nageurs sauveteurs en poste dans les piscines.

Des mesures renforcées pour les scolaires



Une carte d'entrée gratuite pour l'été dans toutes les piscines de l'agglomération offerte aux 3 550 élèves de CM2

Dans le cadre du « savoir-nager » m2A met à disposition de tous les élèves de CM2 de l'agglomération une carte de gratuité leur permettant d'accéder librement aux bassins de natation durant les vacances d'été. Ce dispositif leur permet de pratiquer la natation en dehors du temps scolaire mais aussi de parfaire leurs apprentissages acquis au cours des séances de natation scolaire organisés en classe de primaire. Ils arrivent ainsi, mieux aguerris à l'entrée en 6^{ème}.

Une priorité pour m2A : accueillir les scolaires dès la réouverture des équipements aquatiques

Contrairement à d'autres territoires, m2A a choisi d'accueillir à nouveau les établissements scolaires dès le mois de mai. Cela a permis aux enfants de reprendre les cycles d'apprentissage de la natation avant la période estivale.

Une proposition forte de l'Agglomération en partenariat avec l'Education Nationale : la mise en place de stages massés

Des stages massés (intensifs et sur une courte durée) ont été proposés, dès le mois de juin, aux élèves des écoles primaires et en classes de 6^{ème}. L'objectif de ses stages est de compenser les séances manquées et de parvenir au plus tôt au « savoir-nager ».

L'aide au dispositif « savoir-nager »

Ce dispositif consiste à augmenter le nombre minimum de séances proposées aux enfants sur l'ensemble de leur cycle primaire. En effet, jusqu'en 2016, les enfants bénéficiaient de 30 séances de natation contre 40 depuis 2017. Il concerne les enfants de 544 classes de l'ensemble des écoles primaires de l'Agglomération et représente plus de 8 300 heures annuelles d'apprentissage de la natation dispensées. Le coût valorisé de ce dispositif est estimé à 350 000 € pour m2A (hors transport assuré par les communes).

Le plan « Aisance aquatique » ainsi que les « Classes bleues » sont expérimentés sur le territoire de l'Agglomération depuis 2020

Ce plan national mis en place par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a pour objectif de rendre les enfants autonomes dans le milieu aquatique dès le plus jeune âge. Les « Classes bleues » se calquent sur le modèle des classes vertes en proposant un stage d'une semaine à des enfants issus d'écoles maternelles de l'agglomération. Le but est de leur apprendre à ne plus avoir peur de l'eau, à sauter, à nager ou au moins à se mettre sur le dos et à appeler.

Les modalités d'accueil des équipements aquatiques de m2A

Les piscines de l'agglomération accueillent le public depuis le 12 juin en « horaires été » selon les modalités suivantes :

- **Les bassins extérieurs du Centre nautique Aquarhin et du Stade nautique de l'Illberg sont ouverts tous les jours de 10h à 19h30.**
 - Centre nautique Aquarhin
1 rue de la Piscine - Ottmarsheim - 03 89 26 08 60
 - Stade nautique de l'Illberg
53 boulevard Charles Stoessel - Mulhouse - 03 69 77 66 66
- **Les bassins extérieurs et intérieurs du Centre nautique Ile Napoléon sont ouverts tous les jours de 10h à 19h30.**
 - Centre nautique Ile Napoléon
5 rue de l'industrie - Habsheim - 03 89 63 44 90
- **La baignade au plan d'eau à Reiningue est autorisée et surveillée tous les jours de 13h à 18h.**

Les établissements couverts, accueillant actuellement les scolaires et les clubs, resteront fermés au public jusqu'en septembre.

+ d'infos sur www.mulhouse-alsace.fr

Contacts m2A

Elu

Daniel Bux

Vice-Président de m2A délégué aux équipements sportifs
et au sport de haut niveau
daniel.bux@mulhouse-alsace.fr

Presse

Laurence Jaeglé

Chargée de communication
06 14 34 17 43
laurence.jaegle@mulhouse-alsace.fr

Expert

Jean-Luc Durringer

Responsable secteur équipements nautiques
06 74 82 71 27
jean-luc.durringer@mulhouse-alsace.fr